



REGLEMENT du JEU CONCOURS

« Chaque mois, gagnez votre séjour en Provence ! »

Organisé sur la page Facebook Vaucluse Tourisme

Jeu concours organisé par l'ADT Vaucluse Tourisme:

Adresse : 12 Rue Collège de la Croix – BP 50147 – 84008 Avignon Cedex – Tel : 04 90 80 47 00
info@provenceguide.com, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

1. Objet du concours

L'ADT Vaucluse Tourisme organise, sur sa page Facebook « Vaucluse Tourisme », un Jeu Concours « Chaque mois, gagnez votre séjour en Provence », à raison d'un séjour par mois à compter du 1^{er} janvier 2016, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. L'ADT peut décider unilatéralement et sans préavis de mettre fin à ce jeu. Il peut également décider unilatéralement et sans préavis de multiplier le nombre de lots pour désigner plusieurs gagnants. Le règlement de ce jeu-concours sera disponible en ligne sur la page Facebook Vaucluse Tourisme, dans l'onglet Jeu-Concours 2016. Il peut être envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : ADT Vaucluse Tourisme, 12 rue du Collège de la Croix – BP 50147 – 84008 Avignon cedex

2. Modalités de participation

Il est ouvert à toute personne majeure résidant en France ou à l'étranger, à l'exception du personnel, des adhérents et partenaires de l'ADT.

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

3. Sélection des gagnants

Le gagnant sera choisi par tirage au sort, chaque mois, parmi les bonnes réponses et se verra récompensé par le lot annoncé en début de période précédente sur la page Facebook Vaucluse Tourisme.

Un seul gain est attribué par an / gagnant : une personne ayant gagné une dotation ne peut être désignée vainqueur une nouvelle fois sur l'année civile en cours.

4. Information des gagnants

Les gagnants seront avertis par publication sur la page Facebook Vaucluse Tourisme au cours du mois suivant et par email de l'ADT sur leur adresse facebook.

5. Dotations

Chaque mois, le jeu est doté par un « parrain », professionnel partenaire de l'ADT. Les dotations ne sont connues par l'ADT qu'en cours d'année et communiquées en début de chaque mois.

La dotation minimale mise en jeu est de 2 nuits en B&B pour 2 personnes avec petits déjeuners d'une valeur de 250 € minimum. Cette dotation peut être plus importante si le parrain le souhaite. L'ADT ne saurait être tenu responsable des dotations et leurs valeurs, communiquées par les prestataires partenaires.



Le gagnant ne peut en aucun cas demander le remplacement de son gain par le versement d'une somme d'argent. Le lot n'est pas échangeable.

L'ADT Vaucluse Tourisme se réserve le droit unilatéral de remettre, s'il le souhaite, les dotations en jeu en cas de non-réclamation de dotation par un gagnant ou en cas de refus d'une dotation par un gagnant.

6. Communication autour des gagnants

Le gagnant autorise l'ADT Vaucluse Tourisme à utiliser son nom, prénom et adresse complète dans toute manifestation ou publication promotionnelle liée à la présente opération, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

L'ADT Vaucluse Tourisme se réserve le droit de publier on-line et off-line le nom d'un gagnant, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de la dotation gagnée.

L'ADT Vaucluse Tourisme tiendra le nom des gagnants à disposition de toute personne intéressée sur simple demande écrite et dans un délai d'un an après publication.

7. Utilisation des informations

Les gagnants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des dotations déjà envoyées.

Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données les concernant auprès de ADT Vaucluse Tourisme – 12 Rue

Collège de la Croix – BP 50147 – 84008 Avignon cedex1.

8. Circonstances particulières

L'ADT Vaucluse Tourisme se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'ADT Vaucluse Tourisme décline toute responsabilité pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne leur serait pas imputable.

9. Règlement

Le fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et la renonciation à toute réclamation et demande de compensation.

L'Association organisatrice se réserve la possibilité d'édicter un avenant au dit jeu modifiant les modalités du jeu. Toute personne a la possibilité de refuser l'avenant ce qui entraînera sa renonciation au jeu.

Le règlement du jeu est consultable sur la page <https://www.facebook.com/VaucluseTourisme> et il peut être envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : ADT Vaucluse Tourisme, 12 rue du Collège de la Croix – BP 50147 – 84008 Avignon cedex

Toutes questions d'application ou d'interprétation du présent règlement ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser seront traitées par L'ADT Vaucluse Tourisme. Ce jeu-concours et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.